

« Il faut faire des propositions d'EPI dès maintenant, et déposer les projets envisagés afin que la DGH soit suffisante en vue de la rentrée 2016. »

FAUX

Les chefs d'établissements sont pressés par le rectorat d'obtenir des enseignants qu'ils travaillent dès le 1er trimestre à la proposition d'EPI, et avant même que le collège ait reçu sa DGH (dotation en heures-postes et HSA). Il s'agit en fait de laisser croire que ceux qui ne présenteraient rien seraient menacés par un complément de service voire une suppression de poste.

« Proposer par avance des EPI » est-il nécessaire, voire urgent, pour obtenir des « moyens » ?

NON !

Les EPI sont intégrés à la dotation horaire de 26 H par division pour le cycle 4 : chaque division de 5ème, 4ème et 3ème recevra donc 26h (+2,75h/classe) que l'on prépare ou pas dès maintenant des EPI.

Préparer des EPI avant de connaître la DGH n'aura aucune influence sur le nombre d'heures attribuées au collège pour la rentrée 2016.

Article 3 du 19 mai 2015 : [...] « Toutes les disciplines d'enseignement contribuent aux enseignements complémentaires. » [...]

Accepter de faire les EPI, c'est rentrer dans la logique de concurrence entre les disciplines qui sont toutes potentiellement concernées par les EPI et l'AP.

snes
F.S.U.

Pourquoi imposer des enseignements interdisciplinaires au lieu de respecter notre liberté pédagogique ?

Pourquoi mettre en place une formation s'il faut préparer des EPI avant qu'elle n'ait eu lieu ?

snes
F.S.U.

Travailler sur les EPI dès le 1^{er} trimestre n'aura aucun impact sur la DGH de l'établissement qui sera fondée d'abord sur le nombre de divisions que l'Inspection Académique acceptera de financer. Il est impératif de ne pas céder à l'intimidation et de ne pas enclencher la mise en place d'une réforme que nous combattons.